

FICHE DE SYNTHÈSE N° 7

Cadre de l'autorisation à réaliser des essais de perméabilité à l'air pour le label **BBC-effinergie**®

1. Introduction

Pour les maisons individuelles et bâtiments d'habitat collectif neuf, le label **BBC-effinergie** impose une exigence minimale sur l'étanchéité à l'air de l'enveloppe du bâtiment inférieure de $0,2 \text{ m}^3/\text{h.m}^2$ à la valeur de référence de la RT 2005. Une mesure est obligatoire à la réception du bâtiment pour vérifier la valeur réellement obtenue.

Pour la crédibilité du dispositif et dans un souci d'efficacité, l'autorisation à réaliser des mesures vise à garantir la qualité de la prestation de mesure et à organiser un retour sur les mesures qui pourront être analysées en vue de possibles évolutions du référentiel.

2. Caractéristiques de l'autorisation

L'autorisation est accordée à l'organisme candidat, pour la réalisation d'essais par des opérateurs autorisés. Ces opérateurs sont nominativement identifiés dans la demande d'autorisation. Cette autorisation est soumise à l'obtention de la qualification 8711 "Mesureur" de l'organisme Qualibat.

Afin d'assurer une parfaite neutralité des mesures de perméabilité à l'air, l'opérateur doit appartenir à une société indépendante juridiquement du constructeur de l'opération, du bureau d'études thermiques et des industriels fournisseurs d'équipement pour l'opération.

3. Procédure de qualification

Pour faire une demande de qualification auprès de Qualibat, il est nécessaire de télécharger le dossier de demande grâce au lien suivant :

<http://www.effinergie.org/images/stories/fichiers/PermeabiliteAir/DossDde8711.zip>

ou directement sur le site de Qualibat

<http://www.qualibat.com/Views/PagesStatiques/ReferentielsParticuliers.aspx>

Le dossier comprend notamment :

- Un classeur Excel « Le dossier à renseigner »,
- Un classeur Excel servant de trame pour le registre des opérations de mesures,
- Une « Attestation de sinistralité [ES3] » à faire renseigner par votre assureur,
- Une « Lettre de demande et d'engagement [ES1] » à signer,
- Une « Attestation d'opération de mesures » type à faire remplir et signer pour chacune des 5 opérations de mesures de référence,
- Le règlement général de Qualibat,
- Le référentiel pour l'attribution et le suivi de la qualification professionnelle de MESUREUR 8711 et ses mentions associées,
- La définition de la qualification 8711 et de l'activité 87 : Mesurage bâtiment,
- Le(s) bon(s) de commande,
- Le tarif Qualibat des prestations de l'organisme,
- Le répertoire « Quand vous serez qualifiés » contenant des documents qui vous seront utiles par la suite
- Le répertoire « Fichiers utiles » réunissant les outils Excel d'aide à la réalisation des tests d'étanchéité à l'air...

Le dossier dûment complété et accompagné des documents nécessaires et du règlement est à envoyer sur CD-ROM ou clé USB à :

QUALIBAT
Secrétariat Technique de la Commission Mesureur
55 avenue Kléber
75784 PARIS CEDEX 16

Plus d'informations :

<http://www.rt-batiment.fr/batiments-neufs/labels-hpe/specificites-pour-la-delivrance-du-label-bbc.html>

<http://www.cete-lyon.equipement.gouv.fr/actualite-de-la-commission-d-r71.html>

